

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS

Paraissant à Martigny, les lundi, mercredi et vendredi

PRIX D'ABONNEMENT :

SUISSE : Un an Fr. 8.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 12.50
COMPTES DE CHÈQUES POSTAUX n° 58
Joindre 20 ct. en timbres poste à toute demande de changement d'adresse

ETRANGER : Un an Fr. 16.—
Avec „Bulletin officiel“ Fr. 21.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

TÉLÉPHONES :

RÉDACTION 61.091
ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, ANNONCES
MARTIGNY 61.091
PUBLICITAS S. A., SION 236

Annances Réclames

(le mm. ligne ou son espace)
(le mm.)

CANTON : 8 ct.; SUISSE : 10 ct.; ETRANGER : 10 ct.

CANTON : 20 ct.; SUISSE : 30 ct.; ETRANGER : 30 ct.

AVIS MORTUAIRES
(2 colonnes) : 20 ct.



Compte de chèques postaux
n° 485, Sion

Règle des Annonces : PUBLICITAS S. A., Sion et Martigny, Avenue de la Gare, et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Lettre de Berne

L'élu

(De notre correspondant particulier)

Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts de l'Aar, depuis que nous pensions pouvoir prédire qu'à défaut d'une candidature conservatrice tessinoise potable, la compétition fédérale de jeudi se déroulerait entre MM. Troillet et Aeby, l'hypothèse finale d'un arbitrage par l'extrême-gauche n'étant aucunement exclue.

Lundi après-midi, le groupe conservateur des Chambres se réunissait et, à la surprise générale, désignait finalement comme candidat officiel M. Enrico Celio, conseiller d'Etat, directeur de l'instruction publique du canton du Tessin. On apprenait qu'il avait obtenu 29 suffrages au second tour de scrutin, MM. Troillet et Aeby ne parvenant à en réunir que 12 chacun sur leurs noms.

Disons Suisse : il n'y eut d'enthousiasme nulle part. La Suisse romande était, une fois de plus, frustrée de son droit de détenir deux mandats et le canton du Valais voyait s'évanouir ses chances d'être enfin représenté au sein du gouvernement fédéral. Les autres groupes parlementaires hésitaient. On le vit bien chez les radicaux, qui, face à la nécessité de pourvoir notre septuor de personnalités de tout premier plan, invitèrent poliment la Droite à revoir très sérieusement le problème sur le plan des personnes.

Soulignons que M. Crittin, fidèle à son attitude de la première heure, ne manqua pas de rompre une flèche en faveur de la candidature de son compatriote valaisan. Inutile de revenir sur les diverses raisons qui devaient condamner cette intervention à l'insuccès. Somme toute, la grande majorité des parlementaires s'est inclinée devant des nécessités d'ordre international. On a tenu à ce que le troisième élément linguistique et racial de notre petit pays continuât à être représenté à Berne par un de ses fils authentiques. Et c'est pourquoi, le groupe conservateur-catholique ayant, à l'unanimité cette fois, maintenu et confirmé la candidature Celio, le groupe radical, dûment renseigné sur la personnalité, sur le « curriculum vitae », sur les antécédents, capacités, goûts et mérites du directeur de l'instruction publique du canton du Tessin, se décida à une sensible majorité à soutenir cette candidature. Cette résolution devait emporter la décision finale.

Jeudi matin, devant une salle archi-garnie et des tribunes combles, où l'on remarquait des groupes attentifs et loquaces de compatriotes d'outre-Gothard, le grand événement se déroula en l'absence de toutes les surprises prédites par quelques augures professionnels. Au premier tour, la majorité absolue étant de 111, M. Celio obtenait 107 suffrages, tandis que 53 allaient à M. Canevascini, le candidat socialiste, et 46 à M. Troillet. Le second tour, loin de produire quelque coup de théâtre inattendu, renforça la position de M. Celio. Sur 222 bulletins valables, avec une majorité absolue de 112 voix, le candidat officiel tessinois décocha la timbale, en obtenant 118 suffrages, 50 bulletins demeurant fidèles à M. Canevascini et 41 à M. Troillet. Enthousiasme méridional, serment et fleurs. La partie était jouée.

Il est assez facile de dénombrer les voix qui sont allées au candidat officiel valaisan. Certainement, une douzaine d'amis conservateurs ont voté pour M. Troillet, malgré toutes les décisions intervenues. Ils auront reçu sans doute le renfort d'une douzaine de voix romandes (libéraux et radicaux vaudois, neuchâtelois et genevois) et d'une quinzaine de voix agrariennes, les membres de ce groupe s'étant d'emblée prononcés en faveur d'une personnalité leur paraissant fournir toutes garanties quant à la défense des intérêts des classes paysannes au sein du gouvernement fédéral.

Il ne sert de rien de verser des pleurs sur cet échec, qui sera certainement regretté par l'opinion valaisanne tout entière. Mais ce qu'il importera, quand le tour de la Romandie aura de nouveau sonné, ce sera de faire preuve de plus de cohésion et d'intente. Rarement comme en l'occurrence, le travail de coulisses, les intrigues, manœuvres et coups tordus n'ont joué avec un tel zèle, une telle ardeur, au sein d'un parti qui se devait de besogner à ciel ouvert et toutes galeries ouvertes. Et c'est, somme toute, la Suisse romande qui a fait les frais de cette façon assez singulière de préparer un scrutin.

Inutile de dire que dans cet état de fièvre jaune, les débats parlementaires proprement dits ont,

si l'on peut dire, passé à l'arrière-plan. Comment s'intéresser à de longues dissertations sur la nature et la portée de la cautionnement, quand chacun défend une candidature chère avec une gesticulante passion et des regards irrités, dans tous les coins de couloirs et toutes les embrasures de fenêtres ? Le débat sur la censure de la presse et de la radio méritait pourtant plus d'attention de la part des pères conscrits. De fortes paroles ont été prononcées par l'agrarien bernois Feldmann en particulier, au sujet de la suprématie qui doit être

conservée au pouvoir civil, dans le contrôle de notre presse politique.

Aux Etats, M. Wetter a défendu avec énergie son projet de couverture des dettes de mobilisation et d'économie de guerre, après avoir subi un assaut de grand style de la part de quelques députés romands, soucieux de sauvegarder la souveraineté fiscale des cantons. Le peuple, de toute façon, aura le dernier mot dès que le Conseil national se sera lui-même prononcé sur cette cuisante affaire. P.

Caisse cantonale de compensation

Avis aux employeurs

La caisse cantonale de compensation rappelle à tous les employeurs dont l'entreprise a son siège sur le territoire du canton les dispositions suivantes auxquelles ils sont tenus de se conformer en vertu de l'arrêté fédéral du 20 déc. 1939.

1. Tous les employeurs qui n'appartiennent pas à une caisse de compensation professionnelle ou à une caisse spéciale reconnue par le Dépt fédéral de l'économie publique sont assujettis à la caisse cantonale de compensation.

2. *Droit des employeurs de retenir le 2 % sur les salaires* : les employeurs de toute profession sont informés qu'ils sont en droit de retenir sur tous les salaires gagnés dès le 1er février 1940 (salaire de janvier exclus) par leur salariés (masculins, féminins, suisses et étrangers, salariés à l'année, saisonniers, journaliers, personnel de maison, de chantier, commerce, industrie, banque, hôtellerie, agriculture, transport, etc.) 2 % des salaires bruts, avant toute déduction ou retenue de quelque nature que ce soit (caisse de retraite, maladies, assurances, amendes, etc) et en tenant compte des prestations payées en nature, tels que le loyer, entretien, pension, etc. (exception faite pour le personnel de maison pour lequel ces prestations n'entrent pas en ligne de compte).

3. *Employeurs non-agriculteurs* : a) les employeurs non-agriculteurs, assujettis à la caisse cantonale de compensation, doivent verser mensuellement, pour la première fois, au plus tard le 10 mars 1940, à la caisse cantonale de compensation, la contribution prévue à l'art. 5 A. C. F., soit 4 % des salaires bruts gagnés au cours du mois, dont 2 % sont à la charge de l'employeur et 2 % à la charge du salarié.

b) Les employeurs non-agriculteurs doivent payer aux salariés-mobilisés qu'ils occupaient lors de leur entrée en service actif, l'allocation pour perte de salaire prévue par l'arrêté fédéral. Le paiement intervient aux périodes de paie habituelle sur présentation d'une attestation signée du comptable de l'unité à laquelle appartient le mobilisé, mentionnant le nombre de jours de service actif à prendre en considération pour le droit à l'allocation. Le calcul des allocations s'opère conformément au barème établi par la caisse cantonale de compensation et mis à la disposition des employeurs au prix coûtant auprès des agences locales et de l'Economat cantonal à Sion.

Dans la règle les allocations sont versées aux proches du salarié-mobilisé.

c) Les employeurs non-agriculteurs doivent

chaque mois établir le relevé de compte comportant : d'une part, les prestations mises à la charge des employeurs et salariés ; d'autre part, les allocations versées aux salariés-mobilisés.

d) Les employeurs non-agriculteurs doivent communiquer pour le 10 du mois suivant, au plus tard (première fois le 10 mars 1940) à la caisse cantonale de compensation : 1) leur relevé de compte (formulaire No 105, blanc) ; 2) la ou les listes des militaires bénéficiaires des allocations (formule No 104) ; 3) les déclarations des salariés mobilisés (formule No 102, jaune) avec l'attestation militaire (carte postale) ; 4) les quittances des proches des salariés-mobilisés ; 5) la contre-valeur du solde, au cas où la position de leur relevé accuse une différence en faveur de la caisse cantonale de compensation.

Si le relevé de compte accuse une différence en faveur de l'employeur, la contre-valeur sera versée par la caisse cantonale dès réception du relevé, sous réserve de vérification ultérieure. Les documents mentionnés ci-dessus sont mis à la disposition des employeurs non-agriculteurs auprès des agences locales, où ils peuvent se les procurer au prix coûtant.

4. *Employeurs occasionnels* : Dans la règle, ces employeurs doivent opérer comme les employeurs non-agriculteurs. Exceptionnellement, sur demande motivée, la caisse cantonale de compensation peut les assimiler aux employeurs-agriculteurs. Pour autant que l'autorisation expresse de la caisse cantonale de compensation n'est pas obtenue, ces employeurs occasionnels doivent procéder selon les modalités fixées pour les employeurs non-agriculteurs.

5. *Employeurs-agriculteurs* : a) tous les employeurs, membres de la caisse cantonale de compensation, doivent verser pour le moins semestriellement à la caisse cantonale de compensation la contribution prévue à l'art. 5 A.C.F., soit le 4 % des salaires bruts gagnés, dont le 2 % à la charge de l'employeur et 2 % à la charge des salariés.

b) tous les employeurs agriculteurs, dont le montant semestriel des salaires payés ou à payer pourrait être important, seront invités à s'acquitter par acomptes échelonnés au cours de l'exercice. A cet effet, des bordereaux provisoires leur seront remis par la caisse de compensation.

c) *Tous les employeurs-agriculteurs, sauf demande expresse et acceptée, ne payent pas les allocations aux salariés mobilisés* ; cette obligation incombe à la Caisse cantonale de compensation, secondée par les agences locales.

DANS LA REGION

A propos d'une décision intéressée

On nous écrit : Dans une petite vallée latérale de grande renommée, durant les mois de nov., déc. 1939 et janvier 1940, nos braves militaires, rentrant de leur congé du dimanche, arrivaient en gare terminus de X. à 22 h. 30. Les cafés fermant à 22 h., ils étaient contraints, dans l'attente du départ des cars ou camions, de stationner en pleine rue avant que les dits véhicules puissent les amener à leur lieu de cantonnement, au haut des vallées.

Personne, à ce moment-là, ne s'était soucié d'eux. Les échos de semelles frappant le terrain et la neige durcie par le froid n'avaient pas eu l'avantage d'éveiller l'attention d'aucun cœur humain sur les morsures du froid qu'enduraient nos défenseurs.

Mais voici qu'après trois mois l'on s'aperçut que la fermeture des cafés à 22 h. ne pouvait plus être maintenue. La question fut donc portée comme 1er objet à l'ordre du jour ; puis l'on vota la décision de fixer l'heure de fermeture des cafés de 22 à 23 h. ; s'il n'y eut pas d'opposition, il y eut, paraît-il, des abstentions. (Que veut-on, il y en a toujours plus qu'on ne désire !)

Or, quelle joie a dû envahir nos braves troupiers en apprenant pareille prolongation ! Mais, au fait, à qui la doivent-ils ? Suivant rapport présenté, ce serait ensuite de la demande formulée par quelques-

uns d'entre eux. Toutefois, selon certains mauvais plaisants, elle émanerait de milieux plus directement intéressés au bien-être des militaires, bien-être qui devient, par ricochet, le leur !...

Quant à nous, nous constatons que cette décision, prise au lendemain du retrait des troupes du fond des vallées pour stationner dans des localités desservies par une voie ferrée, est inopportune et un non-sens.

Pense-t-on, peut-être, au sein de l'administration, que l'ordre émanant du Cdt. de Cp. et affiché dans tous les établissements publics de la place, interdisant aux tenanciers de ceux-ci de servir et de recevoir dans leurs locaux des militaires dès 21 h. 30, est un acte homologuant la décision qui nous occupe ?

Dès lors, les civils seuls peuvent en profiter. Aussi, par les temps troublés que nous subissons, l'autorité en cause n'eût-elle pas dû, nous semble-t-il, agir avec plus de réflexion et d'opportunité, en s'inspirant de cette maxime : gouverner ou administrer c'est prévoir !

Peut-être serions-nous dans l'erreur ? Tout est possible, surtout si nous ignorons les vrais motifs qui ont guidé le Conseil dans ses délibérations. Nous aimerions en tout cas que celles-ci soient portées à la connaissance du public, ainsi qu'il est procédé, parfois, pour toute question importante et d'intérêt général. Ainsi, ce même public pourrait-il apprécier toute la valeur de la décision.

D'ores et déjà, nous nous déclarons prêts à reconnaître notre erreur d'appréciation, si les motifs nous y obligeaient. Des parents approuvant l'ordre.

En passant...

Le serment... au caporal

Rompant avec la tradition, le Tribunal militaire a siégé à Sion pour juger une affaire à la fois nébuleuse et cocasse.

Un caporal et huit soldats étaient inculpés de violations des devoirs du service, de mutinerie et de refus d'obéissance.

L'un d'eux même ajoutait à ces méfaits celui de dilapidation du matériel pour avoir cabossé son casque en le jetant à terre.

Le rapport sur ce point particulier fait songer par sa précision technique, à un rapport d'autopsie.

Un médecin ne s'exprimerait pas plus savamment en face d'un cadavre.

Le Tribunal était composé du colonel Paul Carry de Genève, un grand juge humain et parfois souriant, assisté de deux juges :

Le capitaine André Richon, de Chippis, le capitaine Allet, de Sion, le premier-lieutenant Maurice Zermatten qui s'amusait royalement à l'évocation des faits, le sergent Aloys Morand, de Monthey, le caporal Walter Staempfli, Genève, et l'appointé Jean Lacour de Genève.

Le major André Cordey de Lausanne assistait à l'audience en qualité d'auditeur et le premier-lieutenant Bertrand de Haller, de Lausanne, en qualité de greffier.

Au Casino, le déploiement de tout l'appareil judiciaire intimidait les prévenus qui vraiment n'en menaient pas large.

En dépit des grands mots dont on l'affuble et de la gravité qu'elle prend aux yeux de certains officiers, il faut avouer que cette affaire offre à l'observateur impartial des côtés franchement comiques.

Le caporal Jean B. de Venthône, à la fin de son dernier se trouvait à Uétröz avec ses hommes.

Peut-être était-il légèrement excité par le vin, quand il monta le cheval de son capitaine et qu'une baguette à la main il fit prêter à ses hommes un serment d'un nouveau genre...

Il leur demanda de lier leur sort au sien et de ne pas marcher s'il advenait qu'on le mit aux arrêts.

— Je le jure !

Le groupe enthousiasmé se dressait comme un seul homme et prenait le solennel engagement.

La même cérémonie — avec moins de panache et plus de... plumet — dut se dérouler de nouveau dans un moment de Charrat.

A l'audience où il apparut versatile et désemparé, le caporal Jean B. prétend qu'il n'avait pas attaché d'importance à la prestation de ces serments : « C'était, dit-il, pour rigoler. »

Quand on pense au séjour qu'il vient de passer à Savatan on doit bien reconnaître, hélas ! qu'il aurait pu mieux s'amuser.

Ce qu'il fallait prévoir arriva fatalement avec une rigueur mathématique :

Le caporal Jean B. se fit mettre à l'ombre, un beau jour, pour avoir commis différents manquements qui manquaient surtout d'originalité.

C'est ainsi qu'un soir au lieu de se trouver au cantonnement, il trinquait avec des amis dans un café, et faisait des ronds de jambe devant une serveuse alors qu'il ne tenait plus très bien sur ses pieds...

Les officiers présents l'envoyèrent se coucher, mais lui tenait à s'expliquer, à leur demander raison de leur attitude, à se justifier.

Naturellement il ne fit qu'aggraver son cas, tant et si bien que le lendemain on le mettait aux arrêts.

Son groupe, à ce moment, se rendait de Chemin à Martigny-Bourg et les convoyeurs, se souvenant du serment qu'ils avaient prêté, décidèrent de ne pas otempérer aux ordres aussi longtemps que leur camarade ne serait pas rendu...

A la fin, cependant, ils revinrent à de meilleures dispositions.

Qu'ils aient eu tort d'agir ainsi, on n'en discerne pas, mais aucun d'eux n'a l'air d'un révolutionnaire et à l'audience ils répondent bien poliment aux questions.

Leurs quatre défenseurs, le capitaine Norbert Roten et les premiers-lieutenants Jacques de Riedmatten, Louis de Riedmatten et René Spahr — tous de Sion — n'auront pas de peine à les sauver d'un châtement trop lourd s'ils ont gardé dans leurs fonctions le sens de l'humour.

Pendant toute la journée on a entendu les prévenus relater les faits et les témoins les évoquer à leur tour.

(Suite en 2me page)

Le serment... au caporal

(Suite de la 1ère page)

Le Tribunal prendra-t-il au tragique une affaire aux dessous ténébreux qui commença certainement par le divertissement ?

A. M.

Pendant la matinée, les 4 défenseurs ont pris la parole et tenté de réduire cette affaire à des proportions normales. Auparavant, M. le major Cordey, auditeur, a prononcé un réquisitoire modéré. Il a reconnu notamment que les soldats avaient pris le serment au caporal au sérieux, ce qui atténue dans une certaine mesure leur culpabilité. Puis, il a requis les peines suivantes : trois mois d'emprisonnement pour le caporal B., sous déduction de la prison préventive, cinq mois au convoyeur R., le principal instigateur de la mutinerie ; 45 jours au convoyeur R. E. ; 1 mois au convoyeur A. E. ; 20 jours d'arrêt au convoyeur Jean B. Il renonce à l'accusation contre les convoyeurs S. et T. Le jugement sera rendu au commencement de l'après-midi.

**M. Enrico Celio
Conseiller fédéral**

L'Assemblée fédérale s'est réunie jeudi matin sous la présidence de M. Stachli (agriculteur, Berne), président du Conseil national, pour élire le remplaçant du regretté Giuseppe Motta.

Le premier tour de scrutin ne donne aucun résultat ; la majorité absolue est de 111 ; M. Celio obtint 107 voix, M. Canevascini 53, M. Troillet 46.

Au second tour, majorité absolue 112, M. Celio obtint 118 voix et est élu conseiller fédéral ; M. Canevascini a 50 voix, M. Troillet 41.

M. Comment, juge cantonal bernois, candidat du groupe radical, est élu au premier tour par 142 voix contre 56 à M. Albrecht, socialiste, juge au Tribunal fédéral.

M. Celio prête serment

Le nouveau conseiller fédéral, qui attendait dans un hôtel de Berne la décision de l'Assemblée fédérale, est accueilli par M. Dollfus, en uniforme de colonel-divisionnaire, qui lui donne l'accolade, de même que M. Riva, conseiller aux Etats du Tessin.

A 9 h. 15, le nouvel élu fait son entrée dans la salle du Conseil fédéral, suivi de deux huissiers portant des gerbes de fleurs et escortés par la députation tessinoise. Le président de l'Assemblée demande à M. Celio s'il accepte son élection. Ce dernier prononce une courte allocution, qui laisse la meilleure impression. Il affirme qu'il mettra toutes ses forces au service de la Suisse, à laquelle les races, les langues, les religions diverses donnent son visage humain.

M. Celio s'avance ensuite au centre de l'hémicycle, et, face au président, prête le serment constitutionnel, tandis que toute l'Assemblée s'est levée.

A 9 h. 45, M. Pilet-Golaz avait un premier entretien avec M. Celio, dans le salon présidentiel.

Et hier au soir, à 21 h. 50, M. Celio arrivait à Biasca, où il est domicilié depuis une vingtaine d'années. Les maisons étaient pavées, les cloches des églises ont sonné pendant une demi-heure ; M. Celio fut l'objet d'une réception enthousiaste des autorités et de toute la population tessinoise.

La carrière de l'élu

M. Enrico Celio, juriste, est né le 21 juin 1889 à Ambri (Léventine). Après avoir fréquenté le collège de Balerna, il commença ses études de littérature et de philosophie à l'Université de Fribourg et les poursuivit à Florence et à Milan, où il acquit successivement le grade de Dr ès lettres, puis de Dr en droit. Il s'établit ensuite comme avocat-notaire, mais il entra très tôt dans la politique active. Membre du Gd Conseil pendant longtemps, il a présidé cette autorité en 1932. En 1916, il était nommé rédacteur en chef du *Popolo e Libertà*, dont il devint le directeur trois ans plus tard. En 1932, il fut élu au Conseil d'Etat où il succéda à M. Cattori et prit la direction du département de l'instruction publique et de la police. Il a présidé deux fois le Conseil d'Etat. M. Celio a fait partie à plusieurs reprises du Conseil national, en 1924-25, 1927-28 (chaque fois à la suite d'une place vacante dans la députation tessinoise de son parti) et de 1930 à 1932.

C'est un orateur éloquent qui jouit d'une solide popularité dans son canton. C'est un homme cultivé, plein d'initiative. Enfin, il possède les deux autres langues nationales, pour être à même de remplir sans difficulté ces fonctions.

Le lieu et la souche

Ambri est un petit village composé de deux groupes de maisons, le Haut et le Bas, tous deux proches de la rive droite du Tessin et qui ensemble ne dépassent pas 350 habitants, la plupart descendant de réfugiés français. En face, les pentes escarpées au sommet desquelles repose le Lac Ritom.

La famille Celio — qui s'orthographe aussi Zelio — est tout à fait de souche locale. Un des ancêtres du présent conseiller fédéral, Francesco-Antonio, a joué même un rôle important à l'époque troublée qui sépare l'invasion de la Restauration. Il a été en particulier membre du Grand Conseil Helvétique pour le canton de Bellinzzone en 1798, puis délégué du Directoire à Aarau dans le but d'obtenir pour le Tessin des garanties à l'occasion de sa réunion avec la République Helvétique. Il a fait partie du Grand Conseil de 1803 à 1818, du Petit Conseil de 1803 à 1807. Comme membre de l'association pour la réunion de la Léventine au Tessin (1814), il fut porté le 6 juin 1815 au Conseil d'Etat à la place restée vacante jusqu'à la solution de cette question. Il est emporté en 1818 après avoir été nommé, l'année précédente, juge au Tribunal cantonal.

Un autre membre de la famille d'Henri Celio, Guillaume, sacré prêtre à Ambri et mort en 1870 à Airolo, dont il fut curé avant d'y devenir vicaire capitulaire de la Léventine. On voit que nous avons tout à fait affaire à la continuation de la dynastie, si l'on peut dire, du pied du Gothard inaugurée par le défunt conseiller fédéral Giuseppe Motta.

Les armoiries de la famille, dont on n'a pas les émaux, présentent de... à la fasces de... chargée de 2 fleurs de lys de... accompagnée en chef d'un serpent de... posé en fasces. Puisse cet emblème de santé, de science et de prudence présager l'activité prochaine du nouveau conseiller fédéral !

Et le Valais une fois de plus évincé... !

Ainsi notre canton qui n'a jamais eu de conseiller fédéral est évincé une fois de plus !

On en pensera ce qu'on voudra, mais il nous sera bien permis de demander aujourd'hui à ces Messieurs de la Suisse allemande ou du pays des « Dzodzets » si nous sommes toujours des bâtardeaux et si l'on ne se fiche pas indéfiniment de nous.

Reconnaissons toutefois que si le Valais doit subir ce nouvel affront, il le doit uniquement aujourd'hui à ces bons conservateurs suisses, fribourgeois notamment, qui ont vraiment su travailler avec la plus grande habileté afin de « torpiller » notre candidature.

En effet, en insinuant celle de leur compatriote M. Aeby, les Fribourgeois ont provoqué *ipso facto* la scission romande alors que cette région aurait dû faire bloc pour assurer le succès d'un candidat unique.

Aussi ne faut-il pas trop s'étonner si devant ce manque de cohésion le candidat tessinois a emporté le morceau.

Voilà donc du beau et bon travail pour lequel les conservateurs valaisans ne pourront que remercier leurs collègues fribourgeois ! Car, comme coup de Jarnac, c'en est un et de réussi !

Il ne nous appartient pas dans le *Confédéré* de nous mêler d'une décision qui ne concerne que le parti conservateur suisse, mais il nous aurait semblé tout de même que les conservateurs valaisans comptaient encore dans leur parti en Suisse et que Fribourg, par courtoisie, délicatesse, aurait laissé sa prétention au Valais.

Surtout, quand on a déjà eu un conseiller fédéral d'aussi maigre mémoire que celui qui porte le nom fameux de Jean Musy, on aurait pu se dispenser de renouveler l'expérience !

Hélas ! comme c'était méconnaître ces bons amis des bords de la Sarine ! Les « Dzodzets » ont tout simplement voulu prouver une fois de plus qu'ils avaient bon appétit !

Pourtant, faut-il rappeler, ainsi que l'a déjà fort judicieusement écrit récemment dans le *Confédéré* M. le conseiller national Crittin, que Fribourg a toujours été abondamment servi à Berne. Quant au Valais !

Or, pour Fribourg il est arrivé ce qui arrive souvent lorsqu'on veut trop. Si ce canton est maintenant satisfait d'avoir pu jouer un bon tour aux Valaisans, ce sera aussi notre consolation à nous de savoir au moins que les Fribourgeois en sont pour leurs frais dans cette manœuvre peu courtoise à notre égard.

Consolons-nous donc mutuellement ! Mais à quoi sert d'épiloguer, les dés étant définitivement jetés. Le Valais a donc été évincé une fois de plus. Et pourtant unanime et sans distinction de parti, il se serait réjoui de voir enfin un des siens élevé à un des plus hauts postes permanents du pays.

Il ne reste donc pour aujourd'hui au Valais conservateur qu'à tirer sa révérence et présenter ses hommages et remerciements au grand parti conservateur suisse qui a voulu prouver pour qui il prenait ses adeptes du Valais.

C'est pourquoi nous serait-il permis d'espérer que les conservateurs valaisans sauront au moins tirer la conclusion qui s'impose...

En tout cas, la leçon, ou plutôt la gifle qu'ils viennent de recevoir pourrait leur servir de thème à une méditation sur une fable de ce bon La Fontaine, qui a d'ailleurs su admirablement illustrer comment il fallait compter parfois sur certains soi-disants amis !

Nos bons conservateurs peuvent maintenant savoir où se trouvent les leurs qu'ils ont enfin appris à connaître !

Mais sauront-ils seulement s'en souvenir ? R.

Un procédé odieux ! — Notre confrère *La Revue* annonce que mercredi matin, les huissiers des Chambres fédérales ont déposé sur le pupitre des députés, des enveloppes jaunes — couleur de l'envie — contenant un pamphlet anonyme contre M. Troillet, ceci dans le but de faire échouer la candidature valaisanne.

D'où venaient ces enveloppes ? Souhaitons que l'enquête puisse aboutir. En tout cas, on ne saurait que flétrir pareil procédé qui se passe de tout commentaire.

Nouvelles du Valais

Une chute mortelle à Savièse

Un vieillard de Granois, Savièse, âgé de 70 ans, M. Germain-Gabriel Héritier, franchissait le tronç d'arbre qui sert de passerelle au-dessus du torrent de Croux, lorsqu'il perdit l'équilibre et dans sa chute se tua sur le coup.

On le retrouva quelques instants après l'accident et le Dr Maurice Luyet ne put que constater le décès. Ajoutons que M. Maurice Héritier était manchot, ce qui ne lui permit pas de s'accrocher aux branches au moment de sa chute.

Des accidents au cirque. — Tous les Valaisans connaissent les Arènes du Pilate de la famille Buhlmann, qui passent l'hiver à Sion, préparant la saison 1940. Au cours de la mise au point d'un nouvel exercice d'acrobatie, Raymond Buhlmann s'est cassé un bras ; par comble de malchance, son frère Marcel est tombé du toit d'une roulotte et s'est foulé un poignet ; de plus, il souffre de fortes contusions.

Souhaitons prompt et complet rétablissement à ces sympathiques artistes suisses.

Brigue. — *Une femme meurt à l'église.* — Mme Vve Vittorina Chiaverio, née Bombardieri, est subitement décédée à l'intérieur de l'église de Brigue pendant la bénédiction. Elle était âgée de 66 ans et était très connue en Haut-Valais.

On découvre un cadavre. — Depuis plusieurs jours, on était sans nouvelles d'un habitant de Chermignon, M. Alfred Savioz, qui avait quitté son domicile pour se rendre à Sion. Or, hier, des passants ont découvert son cadavre au bas d'un talus près de la route qui conduit à Corin. Le défunt a certainement été victime d'un accident. M. Alfred Savioz était âgé de 39 ans. Il laisse une veuve et cinq enfants.

Chamoson. — *Une chute grave.* — Dans la soirée de mardi, M. Camille Longin, 53 ans, a glissé et est tombé dans les escaliers du bâtiment de la Société coopérative de consommation.

Gravement blessé à la tête, le malheureux a été transporté sans connaissance à son domicile, où le Dr Ribordy de Riddes, mandat aussitôt, lui prodigua les soins que nécessitait son état.

Aux dernières nouvelles, l'état du blessé, quoique toujours grave, s'est amélioré.

Salvan. — *Comptes communaux pour 1939.* — On nous écrit :

La Municipalité de Salvan a fait distribuer dans chaque ménage le résumé des comptes de la commune pour l'exercice 1939. Or, quelle n'est pas notre stupefaction de constater en première page, à la rubrique des dépenses, une erreur d'addition de Fr. 706.15.

Nous ne félicitons pas le comptable, et nous pensons que la commune pourrait lui allouer un subside pour suivre un cours d'arithmétique chez Mlle Angèle ! Quant à la Municipalité, nous ne lui adressons pas nos compliments ! Ou bien elle ne contrôle pas le travail de ses employés, ou bien elle se f... du contribuable.

Les comptes, tels que présentés, n'étant pas exacts, nous sommes en droit de demander à notre Conseil communal des éclaircissements à ce sujet. *Des contribuables.*

Un chamois s'est déroché. — Un chamois s'est déroché au-dessus d'Ardon. Sa dépouille a été remise à la gendarmerie qui fera débiter la viande de l'animal dans une boucherie de Sion.

Sapeurs-pompiers. — Les cours de cadres pour officiers et sous-officiers ont lieu actuellement dans tout le canton, sous la direction de M. le major Gollut, Cdt. du feu et de la gendarmerie. Ces cours se déroulent à St-Maurice pour le Bas-Valais, à Sion pour le Centre et à Viège pour le Haut-Valais. Dans la capitale, les questions théoriques et les exercices pratiques sont placés entre les mains de deux officiers-instructeurs, MM. les capitaines Andenmatten et Urbain Zufferey. A St-Maurice, les instructeurs sont MM. les majors Bertrand et Voisin. Les cours dureront jusqu'à demain samedi.

Brillante carrière d'un Valaisan. — Notre compatriote Robert Fritz vient d'être promu chef de chancellerie de l'Union internationale des télécommunications, à Berne. Originaire de Leytron, Fritz fit ses études à l'école supérieure d'administration à St-Gall et débuta comme apprenti aux télégraphes de cette ville en 1918. Après avoir obtenu son brevet de télégraphiste en 1919, il fit différents stages dans divers bureaux de télégraphes, notamment à Martigny, à St-Gall, Genève et Berne.

Ce fut en 1925 qu'il entra au Bureau international des télécommunications, comme auxiliaire, puis successivement comme aide de chancellerie, commis de 2e, puis de 1re classe, puis comme « registraire », pour atteindre, en 1940, le grade de chef de chancellerie. Très travailleur, Fritz a su se faire apprécier de ses chefs pour ses connaissances professionnelles et son dévouement.

D'un caractère jovial, cet ami Fritz a laissé parmi ses anciens collègues le meilleur des souvenirs, et tous sont heureux de cet avancement pleinement mérité. G. A.

Approvisionnement en semences de blé printanier. — a) *Froment Huron provenant de champs visités :* Les producteurs qui désirent se procurer du froment Huron pour les semailles de ce printemps s'adresseront en premier lieu aux *sélectionneurs*.

Ceux qui ne pourront s'en procurer directement adresseront leurs commandes à l'Association valaisanne des sélectionneurs, par M. Michélet, gérant, à Sion.

b) *Froment Huron ne provenant pas de champs visités :* Pour le cas où les stocks de semences de l'Ass. des sélectionneurs ne suffisent pas à couvrir les besoins, on pourra obtenir par l'intermédiaire de la Centrale cantonale des blés, à Sion, du froment Huron provenant de champs non visités. Néanmoins, la pureté du Huron en question n'est pas garantie. C'est pourquoi il est recommandé aux producteurs qui désirent se procurer une semence d'une pureté garantie, de s'adresser en premier lieu aux sélectionneurs et à l'Ass. val. qui peuvent livrer du froment Huron provenant de champs visités. *Centrale cantonale des blés.*

La caisse cantonale de compensation informe les employeurs et les salariés que l'Economat cantonal à Sion et les agences locales tiennent à leur disposition, au prix coûtant, un fascicule de toute la législation, tant fédérale que cantonale, régissant l'octroi d'allocations aux salariés-mobilisés.

Nos remboursements. — Nous rappelons à nos abonnés qui n'ont pas encore réglé leur abonnement de ne pas oublier de retirer leur remboursement à la poste.

A propos de l'interruption du courant de mercredi. — Nous recevons la mise au point suivante :

Il n'est absolument pas question de maladresse. L'arbre — une petite verne — a touché les fils sous la violence du vent. Le fait a été porté immédiatement à la connaissance de la Direction de la Lonza à Vernayaz et quelques instants après l'arbre était enlevé sans l'intervention du personnel de l'Usine et sans aucun dégât à la ligne électrique. A. L.

Examens d'admission aux cours préparatoires des Ecoles normales. — Les examens écrits en vue de l'admission aux cours préparatoires des Ecoles normales auront lieu le vendredi 8 mars 1940 à Martigny, au nouveau Collège, à 8 h., pour les districts du Bas-Valais ; à Sion, à l'Ecole normale des instituteurs, le 8 mars 1940 à 8 h., pour les districts du Centre.

Les inscriptions seront reçues au Département de l'Instruction publique jusqu'au 1er mars 1940. Chaque inscription sera accompagnée des pièces suivantes : a) l'acte de naissance ; b) le livret scolaire ; c) un certificat médical délivré sur formulaire spécial par le médecin scolaire de l'arrondissement ; d) un certificat de bonne conduite. Ne seront admis que les certificats signés par le président de la commission scolaire ou par le président communal.

Le Chef du Dépt de l'Instruction publique.

MARTIGNY

En faveur des œuvres sociales de l'armée

Le « Vieux Pays » de St-Maurice à Martigny Rappelons le spectacle du Casino Etoile, demain samedi à 20 h. 30. Le « Vieux Pays », groupement de folklore de St-Maurice, présentera ses danses, ses chants, ses costumes, son orchestre villageois et la farce inédite en 1 acte « Le jeu du Balai » du Ptit Maurice Zermatten. Le succès obtenu dimanche passé à Monthey est un gage de la qualité de la représentation.

(Location ouverte au Casino. Un train spécial partira de Martigny à minuit quinze et s'arrêtera dans toutes les gares jusqu'à St-Maurice).

Pour les spectateurs de Charrat, Saxon et Riddes, un train spécial partira de Martigny à minuit 04.

Cartes de rationnement

A Martigny-Ville : le public est informé que les cartes de rationnement pour le mois de mars seront délivrées les 26, 27 et 28 février prochains, au greffe communal, le matin de 9 à 11 h. et l'après-midi de 14 à 17 h. Il ne sera pas délivré de cartes en dehors de ces heures. L'Administration.

A Martigny-Bourg : La population de Martigny-Bourg est avisée que les cartes de denrées alimentaires pour le mois de mars 1940 seront délivrées dans l'ordre suivant, au greffe municipal :

le mardi 27 février de 8 h. à midi pour les ménages des lettres A à L inclusivement ;

le mardi 27 février de 14 à 18 heures pour les ménages des lettres M à Z.

Les intéressés sont priés de se conformer strictement aux heures indiquées ci-dessus. L'Administration.

† **Mme Jean-Pierre Moret**

Jeudi 22 février est décédée à l'Hôpital de Martigny, d'une méningite, Mme Jean-Pierre Moret, née Elise Frossard, originaire de Liddes où elle naquit le 23 novembre 1881. Mariée en 1920, elle fut une épouse modèle qui se consacra avec un dévouement inlassable à l'éducation des quatre enfants de son mari qui la considéraient comme leur vraie mère. D'un caractère aimable et très charitable, la défunte était très estimée par toute la population de Martigny-Croix.

Nous adressons nos condoléances émues à notre ami Jean-Pierre Moret qu'une destinée tragique n'a cessé de poursuivre dans une existence toute de labeur et de dévouement ; nous présentons également à sa fille Germaine et à ses trois fils Eugène, Jean et Marc Moret, ainsi qu'aux familles alliées, l'expression de notre plus profonde sympathie.

L'ensevelissement aura lieu dimanche 25 février à 11 h. 15. Départ du domicile mortuaire à Martigny-Croix à 10 h. 30.

† **Mme Edmond Simonetta**

Au moment de mettre sous presse, nous parvions encore de Martigny-Bourg la nouvelle du décès, à l'Hôpital de Lausanne, de Mme Edmond Simonetta.

La regrettée défunte, qui s'en va dans sa 46e année seulement après une courte maladie, était la sœur de M. Victor Dénéziat, tenancier du Café Industriel à Sion.

Elle laisse dans la désolation un époux et cinq enfants, auxquels vont s'ajouter tous les proches nos condoléances bien sincères.

Une date à retenir

Etant donné l'importance du film « Les 4 plumes blanches », le plus fantastique des romans d'aventures dans le désert brûlant du mystérieux Soudan, la première séance aura lieu à l'Etoile mercredi 28 cri.

Ce film ne pouvant pas être prolongé, il est recommandé dès aujourd'hui au public de prendre ses dispositions pour un des soirs suivants du mercredi 28 au dimanche 3 mars.

Pharmacie de service

Du 24 février au 2 mars : Pharmacie Closuit.

Chœur d'Hommes

Les membres du Chœur d'Hommes sont priés d'assister à l'ensevelissement de Mme J.-P. Moret, mère de leur membre Jean Moret, dimanche 25 février ; départ de Martigny-Croix à 10 heures 30.

Le nouveau programme des cinémas

Le public de Martigny et des villages environnants qui a eu le plaisir d'applaudir récemment la grande actrice du cinéma *Pauline Carton*, en chair et en os sur la scène du Casino Etoile, se réjouit de pouvoir revoir cette sympathique artiste dans un film. Ce sera chose faite à partir de ce soir vendredi, car l'Etoile annonce le film follement gai *Ma tante... dictateur !* avec Pauline Carton et une pléiade d'excellents artistes comiques.

Au Corso, un programme qui plaît beaucoup, la meilleure comédie américaine de la saison, *La Baronne de Minuit*, avec Claudette Colbert et John Barrymore. Une œuvre légère et ultra comique.

Vous avez assez, Pensez à ceux qui n'ont pas.

Lucien Nicolay Agent d'Affaires Martigny-Ville. ENCAISSEMENTS - VENTE, ACHAT de TERRAINS et IMMEUBLES - ASSURANCES. Tél. 6.14.28

MONTHIEY

† Elie Boissard

Mercredi est décédé à l'Hôpital St-Amé de St-Maurice, des suites d'une brève maladie, M. Elie Boissard, maître-menuisier à Monthey.

Agé de 65 ans, le défunt avait monté avec ses deux fils une installation de menuiserie mécanique qu'il avait dû remettre sur pied ensuite de l'incendie qui l'avait complètement détruite en décembre 1938.

M. Elie Boissard était un fervent défenseur de nos idées : il avait siégé jadis au Conseil communal dans les rangs de la majorité.

Nous présentons nos condoléances à la famille et plus spécialement à Mme Boissard et aux deux fils du disparu, Emile et Joseph Boissard.

ST-MAURICE

Semences et semenceaux

Selon une communication de l'Office cantonal pour la culture des champs, les personnes qui se sont inscrites pour des semences ou des semenceaux sont informées que les données qui leur étaient demandées étaient destinées à une enquête ordonnée par l'Office de guerre qui désire être renseigné sur les besoins du canton. Pour obtenir les semences ou semenceaux qui leur sont nécessaires, les producteurs devront, en conséquence, s'adresser soit à l'Association valaisanne des sélectionneurs, à Sion, soit à leurs fournisseurs habituels. Administration communale.

Cartes de rationnement

La distribution des cartes de rationnement pour le mois de mars s'effectuera les 28 et 29 février à la grande salle de l'Hôtel de Ville, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. et dans l'ordre suivant :

Mercredi 28 février, pour tous ceux dont le nom commence par une des lettres de A à G y compris.

Jeudi 29 février, pour tous ceux dont le nom commence par une des lettres de H à Z.

Nous rendons les intéressés attentifs au fait qu'il ne sera pas distribué de carte en dehors des dates fixées ci-dessus. L'Administration communale.

SION

Pour les familles de nos soldats

Nous rappelons la belle manifestation qui aura lieu samedi 24 et 25 h. 30 à l'Hôtel de la Paix à Sion, en faveur des familles des soldats valaisans nécessiteux, et avons le plaisir de donner, ci-après, le programme. Nous sommes persuadés que chacun tiendra à assister à cette soirée car, tout en faisant une bonne œuvre, on assistera certainement à un régal artistique et littéraire. Programme :

1. Harmonie municipale : a) Helvetia, marche, dédiée au général Guisan, de Mce Viot ; b) Menuet de Mozart ; c) Menuet de Beethoven.

2. Mlle Madeleine Dubuis, soprano, Mme Ruttgers-Martin, pianiste : a) Air d'une cantate héroïque, de Campa ; b) Air de Blondine « Enlèvement au Sérail » de Mozart ; c) Air de Lucia di Lammermoor, de Donizetti.

3. Harmonie municipale : « Finlandia », poème symphonique, de Sibelius. Entr'acte.

4. Harmonie municipale : Csardas No 1, Michiels.

5. Mme Ruttgers-Martin, pianiste : a) Etude ; b) Sonate ; c) Nocturne ; d) Etude, de Chopin.

6. Maurice Zermatten présente une de ses œuvres.

7. Mlle Madeleine Dubuis et Mme Ruttgers-Martin : Chants espagnols, de J. Nin.

8. Harmonie municipale : a) Marche Séduoi-e dédiée à M. Sidler, prés'dent de l'Harmonie, Mce Viot ; b) Cantine Suisse, de Zwiss'g. — Prix d'entrée 1 fr.

N. B. — Grâce à l'amabilité des CFF, le train de nuit qui passe à Sion à 1 h. 12 s'arrêtera à Sierre.

SIERRE

Assemblée de la ligue antituberculeuse

Dimanche 25 février à 14 h., dans la grande salle de l'Hôtel Terminus, aura lieu l'assemblée générale de la Ligue antituberculeuse du district de Sierre.

Ordre du jour : 1. lecture des protocoles ; 2. rapport du comité ; 3. rapport de l'infirmière visiteuse ; 4. comptes 1939 et budget 1940 ; 5. Les Taulettes, ratification de l'achat et transformations ; 6. divers.

Après l'assemblée, M. le Dr Jacques Stéphan, privat docent, présentera le film sur la tuberculose qui a été projeté à l'Exposition nationale de Zurich. C'est pourquoi nous espérons que toute la population de Sierre et des environs se rendra au Terminus dimanche 25 crt, afin de témoigner sa sympathie à la ligue et de s'instruire sur la nature de la terrible maladie et sur les moyens de s'en préserver.

Les Sports

Qui sera champion valaisan de ski ?

Gros succès pour Verbier

Les skieurs valaisans ont entendu l'appel de leur Association et du Ski-club de Verbier. Ils sont plus de 70 qui viendront se mesurer dimanche sur les belles pistes de Médran et chacun se réjouira de l'intérêt qui s'attache à cette fête du ski valaisan.

Tous les as de la descente, dont nous avons déjà cité les noms, seront là qui lutteront pour les premières places : les Fragnères, Zurbriggen, Bourban, Muller, M. et L. Michellod, Deléglise, Mayoraz, Super saxo, Theytaz, etc. L'attrait de la manifestation sera rehaussé encore par la participation de quelques excellents skieurs vaudois et jurassiens.

Au combiné, la lutte commencée le 27 janvier se circonscrit et les chances se dessinent. Chez les juniors, ils sont trois à prétendre encore au titre : Métrailler, Supersaxo et Fragnières. Chez les seniors, Bourban, Zurbriggen, Muller, Hugon, Crettex, etc., se livreront une lutte sévère. Elle tournera vraisemblablement à l'avantage d'un des deux premiers.

La piste de Médran avait été à nouveau battue la semaine passée sur toute sa longueur. Pour la troisième fois, les fortes chutes de neige de ces derniers jours obligent les organisateurs à reprendre presque entièrement ce gros travail, mais ils y procèdent activement, et tout sera prêt pour dimanche.

La manifestation s'annonce comme un vrai succès. Chacun s'en réjouira et tous ceux qui le peuvent auront à cœur d'y contribuer. L'occasion ne saurait être plus favorable en tout cas d'assister à une compétition serrée et à une démonstration de beau sport.

Prochainement à l'ÉTOILE, de MARTIGNY
La plus grande réalisation tournée depuis plusieurs années — UN FILM EXTRAORDINAIRE
Les 4 Plumes Blanches

Nouvelles de l'étranger

Les Russes bombardent un village suédois

Mercredi, des avions soviétiques ont bombardé le village suédois de Pajala, situé à 5 milles de la frontière finlandaise ; ce village compte environ 1000 habitants. Le bombardement a eu lieu à 12 h. 45. Cinquante bombes explosives et plusieurs centaines de bombes incendiaires ont été lancées. Quatre maisons furent incendiées et brûlèrent complètement. Le presbytère fut détérioré, l'église fut également atteinte. Une torpille détériora complètement la route des environs de Pajala. On ne signale toutefois pas de victimes.

Le gouvernement suédois a aussitôt adressé une protestation énergique au gouvernement de Moscou.

Une grande offensive russe ?

On mande d'Aabo au Berlingske Tidende que des officiers russes prisonniers ont déclaré que le commandant de l'armée rouge prépare une nouvelle offensive de grande envergure, qui s'étendrait à toute la frontière russo-finlandaise. Un million d'hommes seraient déjà concentrés à cet effet. En fait, on signale une grande activité de l'armée soviétique qui serait déjà repartie à l'attaque sur tous les fronts.

Le communisme en Norvège

L'envoyé spécial du Corriere della sera de Milan à Kirkenes (Norvège du Nord) écrit que le 15 février, le commandant militaire norvégien fut informé qu'à Altavanger, petite localité proche de la frontière finnoise occupée par les troupes soviétiques, des éléments communistes avaient institué un comité révolutionnaire sur le modèle du « gouvernement » Kuusinen de Finlande. Les troupes norvégiennes occupèrent immédiatement la localité afin de parer à toute éventualité. La zone frontrière, sur une profondeur de 20 km., fut déclarée zone interdite. Le Nansen, navire de guerre norvégien, vint mouiller à Kirkenes, où il est encore. Les organisateurs de ce complot criminel, qui agissent en territoire russe, sont aux ordres du Kremlin. C'est un certain Granos, agitateur communiste résidant en Russie, qui aura été le chef de ce gouvernement fantôme. Grâce à l'énergie intervention des autorités militaires, ce complot fut rapidement étouffé.

Escadre anglaise au nord de la Norvège

L'incident de l'Altmark a ouvert les yeux aux autorités maritimes britanniques qui ont pu se rendre compte de l'évidente « bonne volonté » du gouvernement norvégien à l'égard de la flotte allemande. On comprend maintenant, à Londres, comment le Deutschland et de nombreux autres navires de guerre ou marchands allemands ont pu regagner leur pays en toute sécurité, échappant au blocus anglo-français.

Aussi, les Anglais ont-ils décidé de surveiller plus étroitement les côtes norvégiennes ; ils viennent d'envoyer une escadre qui croise actuellement à la limite des eaux territoriales norvégiennes, au nord de ce pays, dans les eaux de Kirkenes, c'est-à-dire sur la route des navires allemands venant de l'Atlantique.

L'aide étrangère à la Finlande

Parmi les envois de matériel de guerre à la Finlande figurent notamment 144 avions, dont 20 de combat et 24 bombardiers. La légation de Finlande à Londres a déclaré que le nombre des volontaires dont l'enrôlement a été enregistré à Londres depuis la semaine dernière est « très satisfaisant ». Parmi ces volontaires, qui sont pour la plupart Anglais, figurent également un certain nombre d'Irlandais, Italiens, Canadiens, Australiens et Scandinaves.

Un contingent de 1000 volontaires hongrois a traversé Paris mercredi après-midi. Jusque-là, 10.000 volontaires se sont fait inscrire à Budapest.

Le major général John Cryan, président du comité américain du « Fonds de combat pour la Finlande », a annoncé que cette organisation a recueilli 300 mille dollars destinés à la défense de ce pays et que cette somme sera remise au ministre de Finlande à Washington.

Ce que demandait la Russie

M. Gripenberg, ministre de Finlande à Londres, a révélé quelles étaient les demandes de la Russie à la Finlande avant la guerre : « Nous étions prêts à faire toutes les concessions possibles ; mais la Russie a demandé l'impossible. Elle voulait la destruction de notre ligne Mannerheim, la cession de notre meilleur port, en outre deux bases navales et une base militaire. Leur accorder ces revendications eût été leur aliéner notre liberté. »

Un cuirassé allemand en Atlantique sud ?

On mande de Montevideo qu'un cuirassé de poche allemand, le Deutschland ou l'Admiral-Scheer, croiserait dans l'Atlantique Sud, guettant les navires marchands et cherchant à venger le Graf von Spee. Le cargo Lahm serait chargé de ravitailler le cuirassé.

De grands réservoirs de benzine en feu

Le correspondant à Belgrade du Time annonce que les grands réservoirs de benzine de Vlasin, dans le centre de la Bohême, flambent depuis cinq jours. Ce sont ceux dans lesquels l'armée tchécoslovaque emmagasinait la plus grande partie de son essence.

Un nouveau vaccin contre la variole

Un vaccin agissant en même temps contre la variole et la fièvre jaune vient d'être mis au point par des savants de l'Institut Pasteur à Dakar. Ce vaccin a été utilisé sur des centaines de mille indigènes sénégalais avec succès. Cette nouvelle méthode permet d'envisager la disparition totale de la fièvre jaune en Afrique occidentale.

Un monstre humain

Un monstre humain est né, à Santiago-du-Chili, portant trois yeux, dont un au milieu du front ; les autres n'ont pas de pupilles. Il a une tête énorme et informe, la bouche est à peine dessinée. Ses bras et jambes sont de vrais tentacules. On ignore son sexe. Ce monstre vit depuis 20 heures.

Nouvelles suisses

Relèves et congés dans l'armée

Afin de mettre à disposition de l'agriculture les bras dont elle a besoin pour exécuter les travaux de printemps et en vue de faire bénéficier de congés prolongés certaines troupes qui ont été sur pied durant l'hiver, une importante relève aura lieu au début du mois prochain. Sur proposition du général, le Conseil fédéral a décidé pour le 9 mars 1940 la mise sur pied des troupes :

Les E. M. des Brig. front. 4, 5, 6, 7 ;
Les E. M. des Régts fr. 41, 56, 58 et 59 ;
Les Bat. front. fus. 211 - 218 - 221 - 223 - 230 - 234 - 243 - 244 - 247 - 256 - 264 - 269 - 274 - 277 285 - 289 ;

Les Bat. front. car. 224 - 227 - 245 - 246 - 257 - 261 - 263 ;

Les Bat. front. fus. mont 260 - 281 - 284 ;

Les E. M. des Rrgts ter. 72 - 74 ;

Les Bat. ter. 124 - 126 - 127 - 129 - 131 ;

L'E. M. Rgt. fr. mont. 30 ;

Les Bat. fus. mont. 11 (moins Cp. V-11), 89, 94, 95.

Les Bat. cyc. 1-6 ; les Cp. cyc. 11, 12, 14, 17, 21, 28 ; les Cp. cyc. Lw. 31, 39 ; les Col. auto. mun. 21, 22, 24, 26, 27, 28.

a) Doivent entrer en service : Dans les troupes fr. : tous les Of., Sof et soldats, ainsi que les hommes des services complémentaires incorporés dans les troupes mises sur pied, à moins qu'il ne soient déjà au service.

Pour les exceptions, voir lettre b) ci-après. Dans les autres troupes : tous les Of., Sof. et soldats et hommes des S. C. incorporés dans les troupes mises sur pied, à l'exception de ceux mentionnés sous lettre b) ci-après.

b) Ne doivent pas entrer en service : les militaires qui, avant la mobilisation du 2 septembre 1939, habitaient l'étranger et y sont retournés ; les militaires qui ont obtenu un congé pour l'étranger, pour cause de manque de travail ; les militaires dispensés du service actif. Pour plus de détails, voir les affiches de mobilisation.

Une nouvelle réglementation des congés dans celles des troupes de l'armée de campagne qui ne peuvent être relevées permettra de tenir compte des besoins de l'agriculture, dans toute la mesure compatible avec les exigences de la sécurité du pays.

La mort d'un soldat

Des enfants qui se promenaient dans les bois bordant la Sarine, près de la route de Berne, à la sortie de Fribourg, ont aperçu hier le cadavre d'un soldat, dont la tête était traversée d'une balle. Les autorités militaires ont été immédiatement averties, de même que la préfecture qui a fait procéder à la levée du cadavre. La mort remontait à plusieurs jours. L'enquête établira les circonstances de ce décès, qui semble dû à un acte de désespoir.

Un hôtel rasé par une avalanche

L'auberge de montagne Baeregg, inhabitée en hiver, qui se trouve au-dessus de la partie droite de la langue du glacier inférieur de Grindelwald, a été arrachée l'autre nuit par une avalanche et en partie précipitée sur le glacier. Tout le mobilier est perdu.

Deux cyclistes tués au Tessin

Une auto a renversé l'autre nuit près de la gare de Razzino, le couple Pelucca, de 25 et 22 ans, circulant à vélo ; tous deux ont été tués. Les automobilistes se sont aussitôt enquis, mais la police a arrêté pendant la nuit à leur domicile les trois occupants de la voiture, dont l'un est le coureur cycliste Ettore Maestranzi.

Caisse d'Épargne du Valais
société mutuelle SION
Prêts hypothécaires
aux conditions les plus avantageuses, tant pour le taux d'intérêt que pour amortissements et remboursements
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

MATURITÉS BACC. POLY. LANGUES MODERNES COMMERCE ADMINISTRATION
École LEMANIA LAUSANNE
25 professeurs méthode progressive programmes individuels gain de temps
Baccalauréats français Examens anglais

La Mobilière Suisse
Mutuelle fondée en 1826, assure aux meilleures conditions :
Bris de Glaces ; Dégâts des Eaux ; Vol et Incendie
Devis et renseignements gratuits :
Roulet René, assureur, Sion, tél. 2.20.70

Voulez-vous de l'appétit ?

Voici une recette bien simple pour avoir bon appétit. Versez dans un litre de vin le contenu d'un flacon de Quintonine et prenez avant chaque repas un verre à madère du vin fortifiant ainsi préparé. La Quintonine contient du quinquina, de la Kola, de la Gentiane. Elle relève l'appétit et facilite la digestion. Le flacon de Quintonine coûte seulement Fr. 1.95 dans toutes les pharmacies.

"LUY" (COCKTAIL)
Apéritif aux vins généreux du VALAIS
SE DISTINGUE PAR SES QUALITÉS TONIQUES ET DIGESTIVES.
SE SERT SEC OU AU SIPHON

LE CORSO Claudette Colbert
John Barrymore dans
La Baronne de Minuit
Une comédie légère, pimpante, ultra-comique
CINÉMA
Où irez-vous ce soir

Monsieur Edmond SIMONETTA et ses enfants Edmée, Jean, Monique, Georges et Andrée ; Madame Amédée DENERIAZ, à Sion ; Monsieur et Madame Victor DENERIAZ et leurs enfants, à Sion ; Mademoiselle Aline DENERIAZ, à Sion ; Monsieur et Madame Georges DENERIAZ et leur fille, à Castelnau (France) ; Monsieur et Madame Antoine SIMONETTA et leurs enfants, à Genève ; Monsieur et Madame Jacques SIMONETTA et leurs enfants, à Paris ; Monsieur et Madame Albano SIMONETTA et leurs enfants ; Le Docteur et Madame Pierre SIMONETTA et leurs enfants, à Echallens ; Mesdemoiselles Gabrielle et Edith SIMONETTA ; Les familles DENERIAZ, COUCHEPIN, TROTET, CLOSUIT, PELLISSIER, ARLETTAZ, DARBELLAY, TISSIERES, ainsi que les familles parentes et alliées, font part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Edmond SIMONETTA

née Amélie DENERIAZ

leur chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, décédée le 23 février 1940, dans sa 46e année, après une courte maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le dimanche 25 février, à 11 h. 15 ; départ du domicile mortuaire à Martigny-Bourg, à 10 h. 45.

P. P. E.

Monsieur Jean-Pierre MORET et ses enfants Germaine, Eugène et Jean ; Monsieur et Madame Marc MORET-GUËX ; Mademoiselle Emma FROSSARD ; Monsieur et Madame Gustave FROSSARD et famille ; Monsieur et Madame Etienne FROSSARD et famille ; Madame et Monsieur Georges COUCHEPIN-FROSSARD ; Madame Emile MORET et famille ; Madame Guillaume MORET et famille ; Monsieur Maurice VOUILLOZ-MORET et famille ; Monsieur et Madame Antoine MORET et famille ; Madame Benjamin MORET et famille ; Monsieur et Madame Valentin SAUDAN-MORET et famille ; Les enfants et petits-enfants de Louis VOUILLOZ-MORET ; Monsieur Raoul MORET, à Versalles ; Les familles FROSSARD, MORET, VOUILLOZ, EXQUIS, GUËX, PIOTA, CHAPPOT, GIRARD et allées, ont la douleur de faire part de la mort de

Madame Jean-Pierre MORET

née Elise FROSSARD

leur très chère épouse, belle-mère, sœur, belle-sœur, tante, grand'tante, nièce et cousine, décédée à Martigny, le 22 février 1940, dans sa 59e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Martigny, le dimanche 25 février 1940, à 11 heures 15. Départ du domicile mortuaire à Martigny-Croix, à 10 h. 30.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de faire part.

Le Chef de Gr. de Mines No 30 a le regret de faire part du décès de

Madame Jean-Pierre MORET

mère du Chef de Chantier de l'ouvrage No 3019.

Les Chefs de Chantier du Gr. de Mines No 30 ou leurs suppléants sont invités à prendre part à l'ensevelissement qui aura lieu à Martigny-Ville, dimanche 25 février 1940, à 11 heures 15.

Départ du domicile mortuaire à Martigny-Croix à 10 heures 30. Port du brassard exigé.

Le Chef de Gr. de Mines No 30 :
Capitaine Delasoie.

Bonvin Edouard, Sierre
Assurances „La Winterthour“
Tél. 5.11.30 Encaissements juridiques

UN DIGESTIF ? ...
Essayez, après le repas, un „DIABLERETS“ sec ou avec de l'eau chaude (grog). Vous y reviendrez !

BAZAR PHILIBERT MARTIGNY
TOUJOURS BIEN ASSORTI. Lundi 26 février Distribution de JOUETS aux enfants (pour tout achat à partir de fr. 2.-)

Confiez toutes vos annonces à « Publicitas »

Graphologie

Mme Berthe Dubois, autrice, Rue de Hesse, 2, Genève, indique vos réussites et chances : vie commerciale, privée, sentimentale. Indiquer : date de naissance, nom et prénom complet à fr. 5.- plus port, c. remboursement ou timbres. — Ecrire à Case Stand 203, Genève.

Retroidissements

CATALYSINE • Grippe

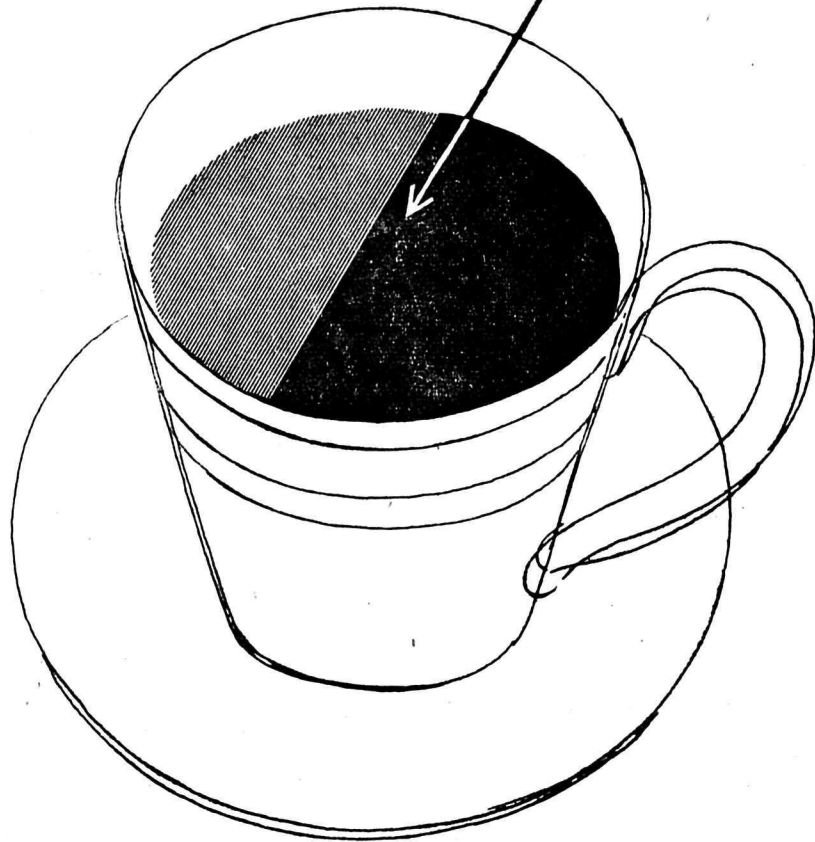
du Dr VIQUERAT.

Attestations de MM. les médecins.

DANS TOUTES LES PHARMACIES. Fr. 4.50

FRANCK-AROME

renforce et la teinte et l'arome de votre café!



SION, Hôtel de la Paix - Samedi 24 février 1940 à 20 h. 30

Grande Soirée

en faveur des familles des soldats valaisans nécessiteux avec le concours de Mlle Madeleine Dubuis, cantatrice, Mme Rullgers-Martin, pianiste, Maurice Zermatten, écrivain, et de L'Harmonie de Sion. Entrée fr. 1.-. (Voir communiqué).

MARTIGNY - Casino Etoile

SAMEDI 24 février 1940, à 20 h. 30

Pour l'Armée

"Le VIEUX PAYS" de ST-MAURICE : Ses danses, ses chants, son orchestre, avec le concours du "CHOEUR D'HOMMES" de MARTIGNY

Le Jeu du Balai Facee du Pit Maurice Zermatten

Cultures

Grande amélioration en qualité et quantité grâce aux dernières découvertes de la radiesthésie agricole, selon les méthodes de G. Discry, Abbé Mercier, etc. Succès étonnants. Ecrire en joignant timbre sous P 1694 S Publications, Sion.

ATTENTION !

Bon placement d'argent

L'Agence Immobilière Henri Savioz, Sierre Tél. 51.080, offre A VENDRE :

Au Centre du Valais : Villas - Bâtements locatifs - Cafés - Restaurants - Terrains à bâtir - Domaines, plusieurs chalets.

La Pension Favre, à St-Luc (25 lits).

A la montagne : 2 maisons, conviendraient pour colonies de vacances.

L'Hôtel Dôme à Randa, prix fr. 50.000.- (tout meublé).

A remettre à Gletsch, bazar et atelier de coiffeur



Sion : Jules PASSERINI, tél. 2.13.62
St-Maurice : ALB. DIRAC, tél. 2.19
Monthey : CH. COTTET, tél. 60.03
Sierre : JOS. AMOS, tél. 51.016
Martigny : PHIL. ITEN, tél. 61.148
Saxon : GUST. MAYENCOURT
Montana : Paul TAPPAZ, tél. 5.22.28

BANQUE POPULAIRE DE MARTIGNY

Capital et réserves Fr. 1.030.000.-

CRÉDITS DE CONSTRUCTION
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ET SOUS TOUTES AUTRES FORMES
COMPTES COURANTS COMMERCIAUX

DÉPÔTS A VUE, EN CAISSE D'ÉPARGNE, A TERME
GÉRANCE DE TITRES - CHANGE

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE AUX MEILLEURES CONDITIONS
Etablissement contrôlé par l'Union suisse des Banques régionales

NOUS OFFRONS DES

Œufs à couver

des races sélectionnées Le-ghorn blanche, Sussex herminée et Rhode-Is-land.

Ecole cantonale d'Agriculture CHATEAUNEUF s. SION

Écrivez-nous au "Confédéré"

VARICES ouvertes



DARTRES - ECZÉMAS - COUPURES
DÉMANGEAISONS - GREVASSES
ÉRUPTIONS de la PEAU - BRULURES
etc.

VOUS QUI SOUFFREZ, FAITES UN
DERNIER ESSAI AVEC LE MERVEILLEUX

Baume du Pèlerin

Boîte fr. 1.-. Pot fr. 2.25, toutes pharmacies

A vendre à SAXON

une fraisière de 15 031 m², PREMIER CHOIX, plantation de 3 ans, ainsi que deux champs de respectivement 2398 et 6582 m², le tout défoncé à la pelle mécanique et fumé 2 fois, se prêtant à toute culture.

Sur RIDDES 3 champs de respectivement 21.337, 1180 et environ 4800 m², tous également défoncés à la pelle mécanique, évent. rendus semés.

S'adresser à M. RAU JACOB, Pelle mécanique, SAXON, tél. 6.23.76

POUR TOUTES CULTURES REMPLACEZ LE FUMIER par

L'Humusengrais

des défécations

Résultats surprenants. Quinze années d'expériences et de succès. Nombreuses références.

Représentant général pour le VALAIS : Lucien Cottagnoud, à Vétroz, tél. 4.12.47

BENY FRÈRES, La Tour-de-Peilz.

Aux mêmes adresses :

Nicotine Suisse 15 % dosage renforcé

Vente aux enchères

Les Hoirs Adrien Grobet, à Sierre, vendront par voix d'enchères publiques livres qui se tiendront à SIERRE, Café Arnold, le dimanche 3 mars 1940, dès 14 h., les immeubles suivants

A Montana-Vermala : un chalet meublé comprenant six chambres, deux cuisines, salle de bain, avec eau, gaz, électricité ; terrain de 845 m², entourant le chalet.

A Sierre : Tschétroz-Gérone, bâtiment à l'usage de grange-écurie avec cuisine (possibilité de transformation en appartement) ; eau, électricité ; prairies et jardins d'une surface d'environ 10.000 m², complètement arborisés (plus de 200 arbres) ; outillage agricole, pompes, hâche-paille, coupe-racines, etc. ; récolte de foin.

Zervetta : une petite maison comprenant deux appartements, deux caves, jardin : eau et électricité.

Pour tous renseignements et pour visiter s'adresser à l'Étude M. GARD, avocat, Sierre.

Un soutien sûr pour l'écolier



Tout ce qui se passe actuellement dans le monde n'est pas alléé pour les écoliers. Celui-ci est toujours aussi chargé et l'écolier qui veut réussir doit bûcher.

Comment peut-on fournir à ces jeunes organismes, déjà éprouvés par la croissance, les forces nécessaires pour "tenir". Donnez-leur tout simplement, matin et soir, 2 à 3 cuillerées d'Ovomaltine dans leur tasse de lait.

Grâce à un procédé délicat de fabrication, l'Ovomaltine associe intactes toutes les substances nutritives des aliments naturels les meilleurs, tels que le malt, le lait, l'œuf et un peu de bon cacao.

Elle contient donc vivantes la lecitine du jaune d'œuf qui tonifie les nerfs, la diastase, c'est-à-dire le ferment digestif du malt, les graisses, l'albumine du lait et de l'œuf et les vitamines naturelles A et B₁.

Très digestible et entièrement assimilable, l'Ovomaltine profite immédiatement à l'organisme. En d'autres termes, elle constitue l'aliment d'appoint indispensable, car elle nourrit et fortifie à la fois.

OVOMALTINE

B 400

puissant renfort!

En vente partout à 2 frs et 3 frs 60 la boîte
Dr A. Wander S.A. Berne

Les VEAUX ne vivent pas



de ce qu'ils mangent, mais de ce qu'ils digèrent. Il faut, pour les élever, une nourriture digestible, savoureuse et concentrée.

La LACTINA SUISSE, marque "Acré", remplit ces conditions. C'est un aliment assez complet et varié pour faire face à toutes les exigences du corps. La Lactina Suisse, très assimilable, remplace complètement le lait et fait réaliser une énorme économie, avec des succès garantis.

Demandez un échantillon gratuit à la LACTINA SUISSE, JONCHAUD S. A., VEVEY

ON DEMANDE

Jeune Homme

ou homme d'âge mûr, pour aider dans un petit train de campagne. Tout entretien et vie de famille ; gages suivant entente. — Offres à Alphonse Dondenz, à Gryon sur Bex.

2 effeuilleuses

sont demandées, habiles pour attacher à la paille.

E. Coderay, Corsier/Vevey.

A VENDRE

une VACHE

race d'Hérens, portante pour fin mars. S'adresser au bureau du journal sous chiffres 409.

Peugeot 402
Splendide cond. int. 56 places, état de neuf 2700 Fr.
Garage des Paquis, 11, GENÈVE
Cette machine coûte actuellement, neuve, 7300 fr.

ON CHERCHE

pour de suite ou 15 mars

Jeune FILLE

travailleuse, ayant aussi des connaissances en cuisine, dans cuisine de crémérie.
Confiserie Spillmann, Bâle.

Bon et bon marché

GNAGIS

frais ou salés (museaux, oreilles, pieds, queues de porc) fr. -.60 le 1/2 kg.

Saucisses de ménage porc et œuf, cuites, fr. 1.40 le 1/2 kg.

Jambonneaux frais, bien viandés, fr. -.80 le 1/2 kg.

SERVICE SOIGNÉ contre remboursement Part en plus. Se recommande :

Boucherie-Charcuterie SUTER, Montreux 6

Exigez partout „Le Confédéré“

POUR LES TRAITEMENTS d'HIVER employez pendant les mois de février et mars

5% de CARBOFORT

OU

5% de CARBOFORT

+

2% de CUPRENOX

en MARS pour les traitements combinés

Nouvelle formule très efficace. Préparation facile, suspension du culvre excellente, adhérence exceptionnelle. ÉCONOMIE !

Dépôts généraux des PRODUITS SIEGFRIED

Drog. E. Roten - Féd. d. Pr. Lait, Sion

Vous augmentez vos revenus

en déposant votre argent liquide sur carnet d'épargne nominatif ou au porteur - avec privilège légal - à la

Banque Populaire de Sierre

FONDÉE EN 1912

Capital et réserves Fr. 1.052.000.-.

Contrôle fiduciaire depuis 1932

Mineurs ! Maçons !

Achetez les PANTALONS LAFONT de Lyon. Qualité formidable. Vous en aurez pour des années. Encore aux anciens prix d'avant guerre. Exclustivité Lafont

Magasin Pannatier à Vernayaz